



Edition des certificats de numérotage



Sont décrites ici les procédures d'édition des certificats de numérotage à partir de la nouvelle version de l'application de cartographie en ligne du SiiG (vMap2). Pour information, le certificat de numérotage est un document demandé par les études notariales lors de certaines transactions immobilières. Il précise le numéro de voirie d'une propriété (unité foncière) constituée d'une ou plusieurs parcelles cadastrales contiguës.

Ce certificat peut aussi être demandé auprès des Mairies par les administrés afin d'effectuer leurs démarches de demande de raccordement (EDF, EAU, TELECOM, etc.).

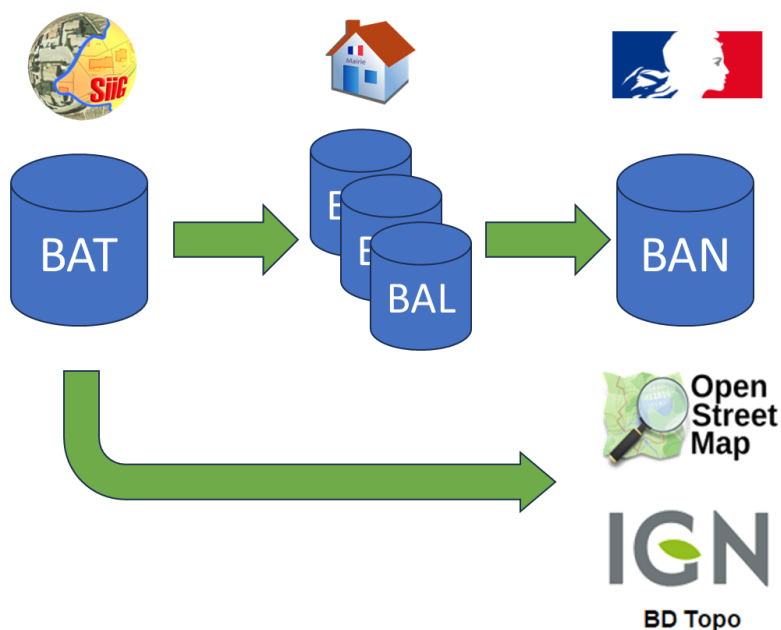


Toute mise à jour du tracé et de la dénomination des voies ainsi que des numéros de voirie est réalisée par l'équipe technique du SiiG à partir de l'application vMap1. Un délai de 12h à 24h maxi est requis pour la prise en compte des mises à jour sous vMap2. En effet, un processus de synchronisation automatique est exécuté chaque nuit afin de répercuter les modifications de la base de données utilisée par vMap1 vers celle qui est utilisée par vMap2.



CERTIFICATS DE NUMEROTAGE

vMap2 permet l'édition simple et rapide des certificats de numérotage au format PDF. Ces certificats sont générés à partir de la Base Adresse Territoriale (BAT) du SiiG qui alimente les Bases Adresses Locales (BAL) des communes adhérentes qui elles-mêmes alimentent la Base Adresse Nationale (BAN). La BAT alimente aussi indirectement les bases de données d'OpenStreetMap et de l'IGN (BD Topo) :



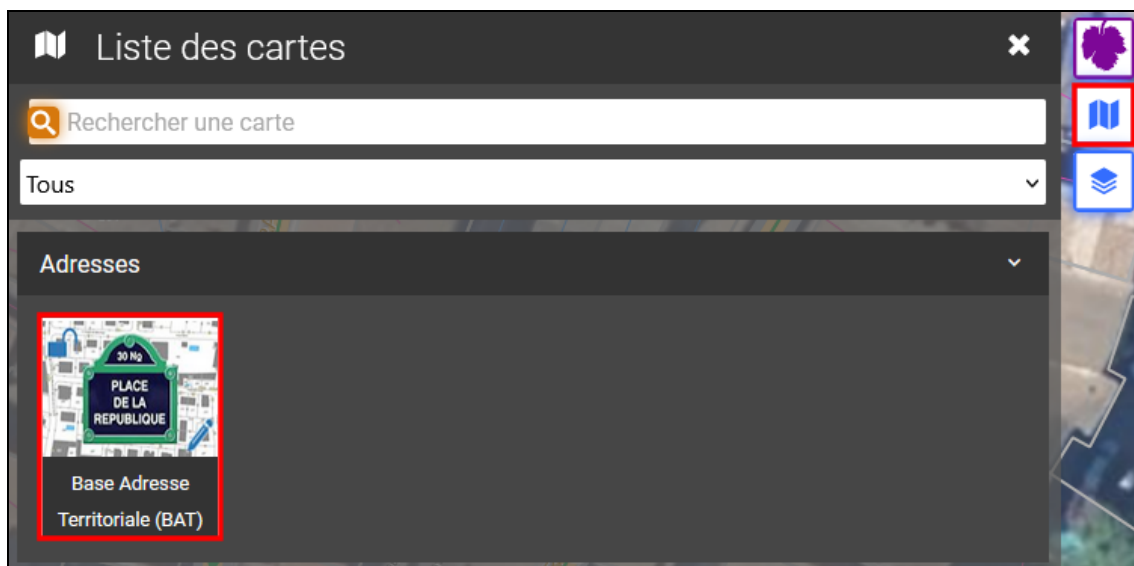
De ce fait, la BAT est la base de données de référence de toutes les communes adhérentes sans exception.

Pour ce faire, nous vous invitons à suivre les procédures ci-après :

1. Connectez-vous avec votre code d'accès personnel et sécurisé (nom d'utilisateur et mot de passe requis) à l'application vMap2 à partir du lien « **ACCES SECURISE** » disponible sur la page d'accueil du site www.siiq.fr (cf. volet « **CONSULTATION EN LIGNE** ») :



2. Une fois connecté à l'application, rendez-vous sur la carte « **Base Adresse Territoriale (BAT)** » à partir du menu " **CARTES** " (cf. volet latéral gauche : ) :



3. Sur le plan, localisez l'adresse ou la parcelle cadastrale pour laquelle vous souhaitez éditer le certificat de numérotage. Pour ce faire, vous pouvez utiliser l'outil de recherche  situé au niveau de la barre d'outils latérale à droite de la carte en saisissant l'adresse (numéro + voie) ou

la référence cadastrale de la parcelle (section + numéro). Vous devez ensuite cliquer sur l'adresse ou la parcelle correspondante dans la liste déroulante afin de la localiser sur le plan.

Exemple de la recherche de l'adresse « 8 rue Saint-Bernard » sur la commune de Bagnols-sur-Cèze) :

The screenshot shows a mobile application interface titled 'Recherche' (Search). Below the title is a section 'Paramètres de la recherche' (Search parameters). It contains two main input fields: 'Couche sélectionnée' (Selected layer) with a dropdown menu showing 'Adresses BAT' (highlighted with a red box), and 'Adresse' (Address) with a text input field containing '8 rue saint-bernard' (also highlighted with a red box). Below these fields is a large 'Rechercher' (Search) button (highlighted with a red box). To the right of the input fields is a vertical sidebar with icons for user profile, help, home, refresh, search (highlighted with a red box), and information.

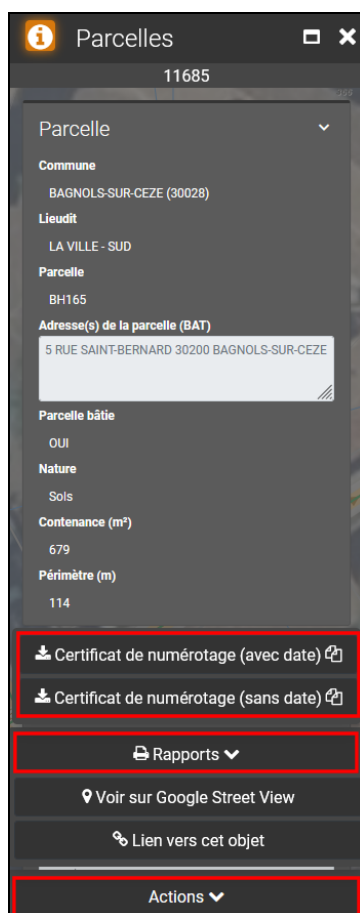
Exemple de la recherche de la parcelle « BH165 » sur la commune de Bagnols-sur-Cèze :

The screenshot shows the same 'Recherche' (Search) interface. In this instance, the 'Couche sélectionnée' (Selected layer) dropdown menu shows 'Parcelles' (highlighted with a red box). The 'Parcelle' (Parcel) text input field contains 'bh165' (highlighted with a red box). The 'Rechercher' (Search) button remains highlighted with a red box. The sidebar icons are the same as in the previous screenshot, with the search icon also highlighted with a red box.

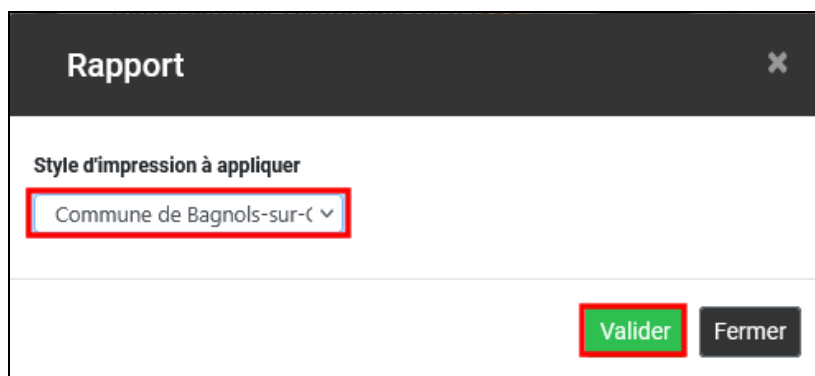
4. Sur le plan, après vous être assuré que le point adresse est bien relié à la propriété concernée, c'est-à-dire à l'unité foncière à laquelle appartient la parcelle, ou inversement que la propriété est bien liée au point adresse concerné. Si aucune adresse n'est reliée à la propriété, vous devez transmettre une demande de numérotation au SiiG selon le protocole disponible à partir du lien ci-après : [Voir le protocole](#)



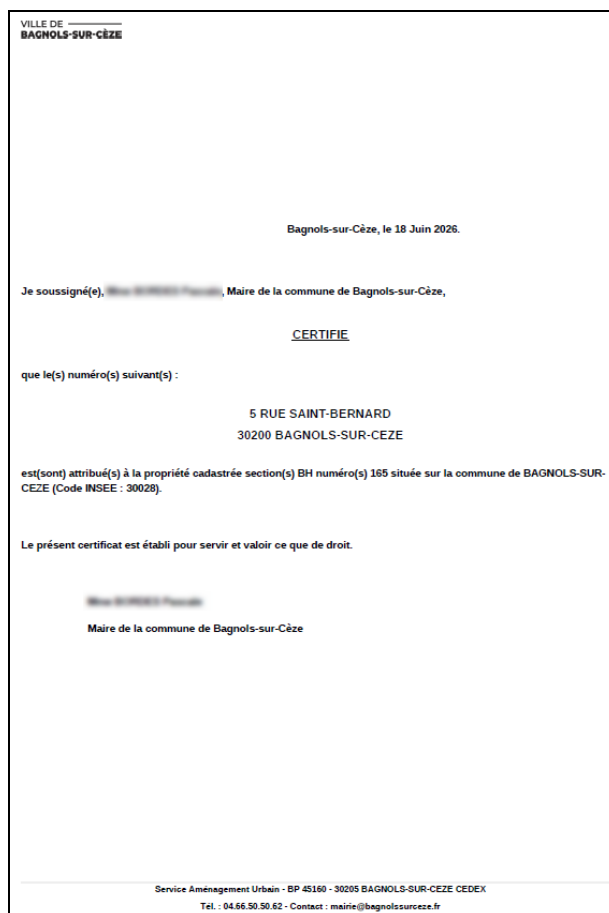
- a. Cliquez sur le point adresse si vous souhaitez éditer un certificat de numérotage correspondant seulement à cette adresse ;
 - b. Cliquez sur la parcelle cadastrale si vous souhaitez éditer un certificat de numérotage correspondant à toutes les adresses de la propriété (unité foncière) à laquelle appartient la parcelle.
5. Au niveau du formulaire de consultation du point adresse ou de la parcelle, cliquez sur le bouton « Actions » situé au bas du formulaire et ensuite sur le menu « Rapports ». Sélectionnez l'un des deux rapports proposés « **Certificat de numérotage (avec date)** » ou « **Certificat de numérotage (sans date)** » :



6. Dans la fenêtre « Rapport », sélectionnez le style correspondant à votre commune (exemple de la commune de Bagnols-sur-Cèze). Cliquez ensuite sur le bouton « **Valider** » situé en bas à droite de la fenêtre :



7. Le fichier PDF est généré par l'application vMap2. En fonction de la configuration de votre navigateur le fichier s'ouvrira directement. Si tel n'est pas le cas, vous devrez cliquer sur le fichier afin de l'ouvrir avec une application de lecture des fichiers PDF (exemple de d'Adobe Acrobat Reader). Vous aurez aussi la possibilité d'enregistrer ce fichier sur votre PC.
8. Le certificat de numérotage se présente sous la forme suivante :



Si vous avez sélectionné un point adresse, seule l'adresse concernée (exemple : 5 RUE SAINT-BERNARD) est mentionnée dans le certificat de numérotage.

Si vous avez sélectionné une parcelle cadastrale, toutes les adresses liées à la propriété (unité foncière) à laquelle appartient la parcelle sont mentionnées dans le certificat.